

PARTAGE DES DONNÉES PERSONNELLES

CHANGER LA DONNE
PAR LA GOUVERNANCE

PAR MATTHIAS DE BIÈVRE ET OLIVIER DION

PREAMBULE

Depuis que le numérique a cessé de n'être qu'un secteur de l'économie pour devenir une force de transformation trans-sectorielle, la souveraineté des Etats a été remise en cause par des entreprises privées aux services immatériels et l'obsolescence de notre droit s'est chaque jour révélée un peu plus. Face à ce phénomène prégnant, le think tank Digital New Deal s'efforce, au travers de ses publications et de ses différentes prises de parole, d'analyser ces mécanismes de transformation et d'élaborer des pistes réglementaires concrètes. Nous pensons que la *régulation*, au-delà de son caractère contraignant, est vectrice d'innovation.

Cette dernière conviction, c'est également celle de Sébastien Soriano, actuel président de l'Arcep. Dans sa note *Briser le monopole des big tech : réguler pour libérer la multitude* que nous avons publiée, il propose quatre « options qui font intervenir la puissance publique, non pour décider à la place des grandes entreprises numériques, mais pour rendre le pouvoir à la multitude des innovateurs et des citoyens ». Le fil rouge de ces options, toutes de nature réglementaire, réside dans le fait qu'elles visent à nous libérer – internautes, citoyens, entreprises – du contrôle d'une minorité – les big tech.

La dernière de ces quatre propositions, consacrée à la régulation par les API, met en lumière le principe d'interopérabilité des systèmes : « *L'interopérabilité pourrait également donner aux utilisateurs un réel contrôle sur leurs données. En Europe, nous avons le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui introduit le droit pour toute personne d'obtenir une copie de ses données personnelles auprès de toute entreprise numérique. À l'avenir, combiné à l'interopérabilité, cela pourrait vous permettre de transférer vos données directement d'un service à l'autre ou d'exploiter différents services en utilisant des données auto-hébergées* ».

Le potentiel du droit à la portabilité que prévoit le RGPD n'est pas nouveau ; la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING) s'en est par exemple saisi en créant *MesInfos*¹, hub français de MyData. Plusieurs projets menés par la FING ont ainsi vu le jour tels que *Dataaccess*² ou encore *Self Data Territorial*³. C'est dans ce prolongement que s'inscrit le travail de Matthias De Bièvre et Olivier Dion, tous deux auteurs de cette publication.

En cours de création à Bruxelles, *aNewGovernance* est une association internationale ayant pour but de constituer un organe de gouvernance pour l'infrastructure de partage de données personnelles sous la forme d'un partenariat public-privé. Matthias De Bièvre, Olivier Dion et Eric Pol souhaitent ainsi établir des bonnes pratiques et des standards gouvernant le respect des droits de chacun sur ses données et sur leur libre circulation. Le consortium a pour objectif de promouvoir, à l'échelle internationale, un haut niveau de protection, d'éthique et de confiance sur les données personnelles et leur utilisation. Son ambition est de permettre une coordination optimale à grande échelle de tous les acteurs traitant des données – des acteurs publics, privés, académiques et associatifs, de tous pays et d'expertises variées. Cette note pose des lignes directrices concernant la création de ces standards.

—
Arno Pons

Délégué général de la Fondation Digital New Deal

¹ <http://mesinfos.fing.org/>

² http://mesinfos.fing.org/wp-content/uploads/2018/03/PrezDataaccess_EN_V1.21.pdf

³ <http://mesinfos.fing.org/wp-content/uploads/2019/10/LivrableS-DT.pdf>

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	7
I - RÉGULER EN LIBÉRANT LES DONNÉES	9
A. Une infrastructure de circulation des données	10
B. Une économie des données sous le contrôle des individus	11
C. Un enjeu de souveraineté pour l'Europe	14
D. Un modèle centré sur l'humain, plus puissant qu'un modèle centré sur les plateformes	15
CONTRIBUTION DE PAUL THEYSKENS	17
Cas d'usages mobilité s'appuyant sur l'architecture MyData	17
II - COMMENT CRÉER LES STANDARDS DE CE NOUVEAU MARCHÉ DE LA DONNÉE	19
A. Gouvernance des standards et modèle démocratique	20
B. Séparation des pouvoirs : un modèle centré sur l'humain	21
C. <i>aNewGovernance</i> : agora de définition des standards	22
CONTRIBUTION DE TEEMU ROPPONEN	25
MyData's perspectives on personal data sharing and governance	25
III - REPENSER L'ARCHITECTURE D'INTERNET	27
A. Un modèle d'architecture centré sur l'humain	28
B. Des outils pour l'individu : les opérateurs de données	28
C. Une infrastructure ouverte et standardisée	30
CONTRIBUTION DE MATS ASTRÖM	33
Une infrastructure technique pour un marché du travail plus efficace	33
CONCLUSION	35

INTRODUCTION

En 2012, le processus de réflexion autour du RGPD⁴ est lancé ; le 15 mai 2018, il entre en vigueur dans les Etats membres de l'Union européenne afin de protéger les données de ses citoyens dans un espace sans frontières, internet. De nouveaux droits ont notamment été créés, à titre d'exemples les droits à l'oubli, à la rectification ou encore à la portabilité ; pourtant, ils sont aujourd'hui encore trop méconnus et peu utilisés. C'est bien là que le bât blesse selon Axelle Lemaire⁵: « *La situation actuelle peut sembler schizophrène : d'un côté, l'Union Européenne impose le plus haut standard de protection des données personnelles au monde, de l'autre, le marché européen est le dernier à en bénéficier, puisqu'il n'existe pas d'outils pour mettre en place le RGPD. Un vrai travail technique de mise en place est nécessaire.* ». Il est donc primordial de donner aux citoyens les moyens de se saisir et d'exercer ces nouveaux droits, au premier rang desquels le droit à la portabilité.

Le droit à la portabilité, énoncé dans l'article 20 du RGPD, permet à tout utilisateur de pouvoir recevoir ses données recueillies par un responsable de traitement, dans un format ouvert, lui permettant de les réutiliser, soit pour son propre usage, soit pour les transmettre à un autre responsable de traitement. En ce sens, le droit à la portabilité encourage le partage et la circulation des données sous le contrôle de l'individu.

Le 19 février 2020, la Commission européenne a dévoilé sa stratégie en matière de données⁶, avec notamment en point d'orgue, la création d'une infrastructure de libre circulation des données personnelles, sous le contrôle des individus. Pour la construire, la Commission envisage un investissement d'un milliard d'euros sur 7 ans, comprenant des standards, des nouveaux services, une gouvernance et des *data space* sectoriels. S'agissant de l'architecture souhaitée, outre la place prépondérante accordée au droit à la portabilité, le rapport met en avant la possibilité d'enregistrer et de maîtriser nos consentements.

Le 19 février 2020, la Commission européenne a dévoilé sa stratégie en matière de données⁷, avec notamment en point d'orgue, la création d'une infrastructure de libre circulation des données personnelles, sous le contrôle des individus.

Pour que les bénéfices de cette nouvelle infrastructure soient à la hauteur des attentes espérées, elle doit être construite en cohérence avec le projet concomitant de libre circulation des données industrielles et implémenter les principes du RGPD. Par ailleurs, la création de standards d'utilisation est indispensable tant le standard technique crée la norme dans le secteur des technologies. Ils sont en cours de développement et doivent permettre de sécuriser toute la chaîne, d'y apporter plus de confiance et de réduire grandement les coûts pour tous les acteurs. Une coordination internationale et trans-sectorielles est nécessaire pour arriver à une gouvernance harmonisée de ces standards ; nous plaçons pour que l'Europe en soit à l'initiative.

Organiser une infrastructure de libre circulation des données personnelles, sous le contrôle de l'individu, favoriserait le développement d'une économie digitale plus innovante, incluant les PME et les ETI tout autant que les plus grandes entreprises. Elle permettrait, d'une part, d'offrir de nouvelles opportunités aux individus en rendant interopérables tous les services qu'ils utilisent,

⁴ Règlement général sur la protection des données

⁵ <https://www.privacytech.fr/livre-blanc-privacytech.pdf>

⁶ [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-euro-](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-euro-pean-strategy-data-19feb2020_en.pdf)

[pean-strategy-data-19feb2020_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-euro-pean-strategy-data-19feb2020_en.pdf)

⁷ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication-euro-pean-strategy-data-19feb2020_en.pdf

Gouvernance et données personnelles

consolidant ainsi leur liberté de choix, et d'autre part, de jouer comme un outil concurrentiel pour le marché, rétablissant des règles du jeu plus équitables entre les big tech et les autres. Par ailleurs, responsables de nos propres données, nous prendrons conscience de l'utilisation qui est faite de ces données et de la valeur économique qu'elles représentent ; ce droit constitue finalement un moyen pour l'individu d'échapper à sa vassalité numérique. En outre, alors que la complexité de l'intelligence artificielle alimente les peurs, et que la confiance semble être l'étalon nécessaire pour la développer, disposer de données fiables, collectées en aval d'un consentement éclairé, pourrait contribuer à développer l'intelligence artificielle « *digne de confiance* » que l'Europe souhaite.

Néanmoins, la circulation des données personnelles – elles constituent l'une des principales richesses des entreprises – demeure un sujet complexe. De nombreux freins ont été identifiés, parmi lesquels une peur stratégique des entreprises d'ouvrir leurs données à la concurrence, une compréhension limitée des bénéfices associés, un cadre légal encore flou, des questions de design en suspens, la question centrale de la chaîne de création de valeur et des modèles économiques pour les entreprises, la question de l'identité ou encore les questions techniques (authentification, modèles de données, sécurisation et transferts).

aNewGovernance⁸ (aNG) est une initiative issue du mouvement MyData, directement mentionné dans le rapport de la Commission Européenne. L'association aNG travaille à l'union d'acteurs internationaux (publics, privés, académiques) pour une gouvernance des standards de la circulation des données personnelles, afin que cette nouvelle stratégie européenne profite à tous. L'architecture que propose aNG s'appuie sur les principes MyData⁹, dans lesquels des opérateurs de données permettent aux individus de contrôler la circulation de leurs données en maîtrisant leurs consentements / permissions.

L'association aNG travaille à l'union d'acteurs internationaux (publics, privés, académiques) pour une gouvernance des standards de la circulation des données personnelles.

aNG a déjà initié son travail pratique dans deux secteurs clés : la mobilité et la formation continue. Elle fédère des initiatives issues de ces deux domaines à travers toute l'Europe et le monde (France, Belgique, Finlande, Suède, Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, USA).

⁸ <https://www.anewgovernance.org/>

⁹ <https://mydata.org/declaration/>

I
RÉGULER
EN LIBÉRANT LES DONNÉES

A. Une infrastructure de circulation des données

L'Union Européenne, suivie depuis par d'autres pays (Canada, Australie, Californie, Japon, Brésil, Thaïlande), a été l'une des premières à se munir d'un cadre légal fort permettant de mettre en œuvre la nouvelle infrastructure de circulation des données personnelles que nous souhaitons.

L'infrastructure, sur laquelle aNG travaille depuis plus d'un an et qui a été décrite par la Commission dans sa stratégie en matière de données, va contribuer à la création de services plus personnalisés, à la compétitivité du marché, à de meilleurs services publics et au bien-être général. Dans cette nouvelle économie, les individus contrôlent la manière dont leurs données sont utilisées et partagées, tandis que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont accès à diverses sources de données, maximisant ainsi leur capacité à innover. Cette infrastructure pour les données permet une plus large circulation des données non seulement entre l'individu et ses fournisseurs de services, mais aussi entre les fournisseurs de services eux-mêmes. Les applications sont multiples, peuvent concerner tous les secteurs et en couvrir plusieurs à la fois : administration, éducation, emploi, mobilité, énergie, finance, logement, commerce, etc.

Cette infrastructure permet une plus large circulation des données non seulement entre l'individu et ses fournisseurs de services, mais aussi entre les fournisseurs de services eux-mêmes.

Alors que le droit à la portabilité du RGPD constitue la première brique de cette infrastructure, la stratégie de la donnée de la Commission européenne, présentée cette année, en dessine un plan plus abouti d'architecture. Il reste cependant un ensemble de questions à traiter afin de pouvoir engager ce plan ambitieux.

L'article 20 du RGPD sur le droit à la portabilité des données jette les bases d'une nouvelle économie des données circulant sous le contrôle des individus. Deux types de portabilité existent :

- **La portabilité de compétition ou concurrentielle** : l'individu transfère ses données d'un service à celui d'un concurrent (Deezer => Spotify)
- **La portabilité de coopération ou complémentaire** : l'individu transfère ses données d'un service à un service tiers pour un usage différent (Deezer => Fnac spectacles).

Qu'il s'agisse de portabilité concurrentielle ou complémentaire, les deux peuvent être associées à des enjeux de concurrence. En effet, la portabilité complémentaire aura naturellement pour effet de briser l'effet *lock-in*¹⁰ des grandes plateformes, en ouvrant l'accès aux données à un nombre d'acteurs bien plus large, incluant les PME.

Néanmoins, l'article 20 du RGPD, même s'il précise que les données doivent être délivrées dans un format dit structuré, couramment utilisé et exploitable, n'exige pas la généralisation d'un format de données en particulier. A cet égard, l'absence d'un système interopérable facilitant le transfert des données d'un individu d'une entreprise A à une entreprise B va freiner le développement de la libre circulation des données personnelles. En effet, l'individu qui aura reçu ses données d'une entreprise A ne sera en mesure de les transférer à une entreprise B que si celle-ci est capable de les traiter, c'est-à-dire si elle utilise le même format de données que l'entreprise A. Ou alors l'entreprise B devra consentir à un coût supplémentaire pour les convertir d'un format à un autre.

¹⁰ « Verrouillage » en français

Il est donc important d'aller plus loin, entre autres en garantissant une véritable interopérabilité, pour faire de cette économie une réalité. Presque 2 ans après la mise en application du RGPD, la portabilité est aujourd'hui loin de donner entière satisfaction ; peu d'individus en comprennent l'utilité et les fournisseurs de services s'en méfient ou n'en saisissent pas le potentiel. De nombreux freins ont notamment été identifiés :

- **Stratégie** : les entreprises ont peur d'ouvrir leurs données à la concurrence.
- **Retour sur investissement** : il existe un manque de compréhension des bénéfices potentiels de la démarche.
- **Compétences** : les entreprises européennes sont en retard dans le développement d'API.
- **Légal** : pour les entreprises, la responsabilité légale à faire circuler des données vers des organisations tierces reste encore mal définie et comporte un risque trop important.
- **Expérience utilisateur** : les *big tech* proposent depuis plusieurs années des partages de données via une expérience utilisateur simple ; aujourd'hui, peu d'entreprises sont en mesure de rivaliser. Une expérience utilisateur unifiée permettrait de rassurer et de convaincre les utilisateurs.
- **Business model** : la création et la maintenance d'API, souvent en temps réel, a un coût que peu d'entreprises sont prêtes à assumer si elles ne comprennent pas le retour sur investissement ; il manque également des modèles clairs de valorisation des données.
- **Identité** : plusieurs outils et organismes offrent aujourd'hui la possibilité aux individus de gérer une identité digitale, nécessaire à une circulation contrôlée des données. Les SSO (Single Sign On) des *big tech* sont à ce jour les identités numériques les plus utilisées, même sans reconnaissance officielle. Les identités d'Etat (France Connect) sont loin d'offrir les possibilités des SSO des *big tech*.
- **Les questions techniques** : authentification, modèles de données, sécurisation et passage à l'échelle des flux de donnée, gestion des consentements, etc.

L'initiative *aNewGovernance* a été créée pour permettre la mutualisation et l'expérimentation sur ces enjeux ; il faut prouver, par des cas d'usages et des modèles de gouvernance, que cette infrastructure de libre-circulation des données a de la valeur. A cet égard, aNG a réussi à unir plus de 100 organisations à travers le monde pour contribuer à cette infrastructure et est en lien direct avec la Commission européenne ; il nous faut saisir les formidables opportunités – politique, économique, sociale – qu'offre la libre circulation des données personnelles sous le contrôle de l'individu.

B. Une économie des données sous le contrôle des individus

La personnalisation accrue des services s'est imposée comme une tendance prédominante dans de multiples secteurs, publics ou privés, tels que les transports, l'éducation, la santé ou encore le commerce de biens et services. Cette tendance nécessite de traiter une quantité importante de données personnelles ; celles-ci sont soit directement collectées par les services eux-mêmes, de manière redondante et fastidieuse, soit importées depuis d'autres services via des transferts des données.

Force est pourtant de constater que l'interconnexion des services n'est pour le moment maîtrisée que par un nombre limité d'acteurs. Alors que la mutualisation et la mise en réseau des données pourraient constituer un facteur de prospérité, elles sont encore principalement dispersées dans les silos des organisations. Ce morcellement est un frein à l'innovation : ce sont ces réseaux de données qui créent l'innovation et les marchés de demain.

Gouvernance et données personnelles

Avant internet, se procurer un document nécessitait de se déplacer pour en obtenir une copie, et si le document d'origine était mis à jour, il fallait se déplacer à nouveau. Internet a permis la libre circulation des documents ; un auteur peut y publier un document, le modifier, et tout le monde a accès à la dernière version directement depuis son domicile en quelques clics. Aujourd'hui, la même situation se pose avec les données personnelles ; chaque individu doit manuellement créer des copies de ses données pour accéder à différents services en ligne. A l'inverse, ce que nous proposons permet à une personne de fournir ses données une seule fois à une organisation ; elle peut ensuite autoriser l'accès à n'importe quelle autre organisation en quelques clics.

Ce nouveau système souhaité par la Commission européenne, qui permettrait à n'importe quel service, public ou privé, d'avoir accès aux données présentes dans tous les autres, dès lors qu'un individu aurait donné son autorisation, serait une avancée révolutionnaire pour le système d'information de l'Humanité. Avec un ensemble de partenaires internationaux, nous proposons de créer un Web de la donnée qui déterminera l'évolution de nos services publics, de l'IA et de la réponse au défi climatique. Ce système permettrait, en donnant accès à davantage de données, d'imposer une gouvernance humaniste du numérique et de l'utilisation des données.

L'interconnexion des services n'est pour le moment maîtrisée que par un nombre limité d'acteurs.

Les promesses de cette nouvelle économie des données préfigurent de nouveaux cas d'usages dans les secteurs de la mobilité, de l'emploi, de la formation, de la santé, de l'éducation, du commerce ou encore des mondes bancaire et assurantiel. Les secteurs de la formation et de la mobilité, à titre d'exemples, sont des terrains d'expérimentations structurants pour envisager les apports de la portabilité et de la libre circulation des données à caractère personnel.

- Education / emploi / formation continue et données de compétences :

- Dans un contexte de formation continue, de recherche d'emploi, de métiers en tension et d'évolution rapide des métiers, les données sur les compétences deviennent une ressource stratégique pour chaque acteur de l'emploi ainsi que pour chaque personne qui évolue professionnellement.
- Ces données sont en silos dans différentes organisations (universités, employeurs, organismes de formation, acteurs publics, plateformes) : les acteurs de l'emploi ou de la formation ne disposent pas des données les plus précises et complètes pour proposer les bonnes offres ou aides.
- Les plateformes d'emploi ou de « *matching* »¹¹ n'ont qu'un accès partiel à l'information.
- La mise en réseau, via l'autorisation de l'individu, de données de compétences entre universités, employeurs, organismes de formation et acteurs publics permet de répondre à ces enjeux. Nous estimons¹² qu'un tel réseau apporterait une réduction du temps de recrutement de 30% par rapport aux pratiques actuelles.
- Par ailleurs, la crise du Covid-19 a conduit de nombreux secteurs à l'arrêt à effectuer des transferts de main d'œuvre vers des secteurs prioritaires ; de nombreuses personnes sont ainsi menacées de chômage. Un accès direct et vérifié aux données de compétences permettrait d'accélérer ce transfert de compétences et de faire gagner un temps précieux à l'économie.
- aNG mène différents projets (France, Finlande, Suède, Hollande) au sein de la 'Skills Alliance' pour permettre la création de ces réseaux de compétences. En France,

¹¹ « Mise en relation » en français

avec Pôle Emploi, différents employeurs, universités et organismes de formation.

¹² Estimation menée par Visions (visionspol.eu) via des entretiens

nous travaillons actuellement avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, différentes entreprises edtech¹³, Pôle Emploi, l'ULCO Simplon¹⁴, la communauté d'agglomération du Grand Calais, différents employeurs et l'entreprise Visions¹⁵ sur la portabilité des données d'éducation et d'emploi afin de pouvoir construire des 'CV dynamiques' et permettre ces plateformes de compétences.

- Mobilité :

- De nombres villes et territoires européens, ainsi que des entreprises, développent actuellement des projets de plateforme de mobilité (les MaaS ou *Mobility as a Service*) interconnectant l'ensemble de la chaîne des acteurs de la mobilité (villes, opérateurs de transports public, privés, startups de la mobilité, etc.), au niveau local comme international¹⁶.
- Ces plateformes ont pour vocation de faciliter les déplacements des citoyens dans un environnement multimodal – un train, un VTC et une bicyclette peuvent parfois être utilisés pour un même trajet – où l'interconnexion des données devient un enjeu majeur.
- Au travers de ces plateformes, les territoires comme les entreprises vont également avoir la possibilité d'orienter les usages vers une mobilité plus inclusive ou plus verte (ex : programme de fidélité pour l'usage d'une mobilité « douce » comme le vélo). Les statistiques anonymisées que les plateformes vont générer vont aussi permettre de mieux comprendre les usages et d'adapter l'offre à la demande de manière beaucoup plus ciblée et en temps-réel.
- Dans le cadre de la crise du Covid-19, les plateformes de mobilité pourraient faciliter la mise en place des mobilités différenciées ; cela pourrait par exemple permettre de mieux gérer, dans les grandes villes, l'utilisation des transports en commun en phase de déconfinement.
- aNG travaille actuellement avec de multiples pays européens (France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne) s'agissant de la définition d'une infrastructure pour la circulation des données de mobilité. Une coopération internationale se dessine et vise à terme la création d'une identité européenne de la mobilité.

L'enjeu principal consiste à doter toutes les organisations des mêmes moyens en matière de données, afin de préparer et construire la prochaine vague de services numériques : des services propulsés par une nouvelle infrastructure de circulation des données personnelles, centrée sur la personne, avec la possibilité d'accéder aux données, peu importe le système dans lequel elles sont hébergées.

Nous sommes convaincus qu'un accès plus précis et plus large à *l'information* permet à une organisation d'être plus efficace. Plus largement, nous pensons que les modalités d'accès aux données sont structurantes, et stratégiques, pour toute organisation.

| *Les modalités d'accès aux données sont structurantes, et stratégiques, pour toute organisation.*

Ces organisations, par la mise en réseau de l'existant, bénéficieront d'un avantage majeur sur l'accès à l'information et produiront les meilleurs produits et services car ils disposeront d'une fine connaissance du besoin auquel ils doivent répondre. C'est cette infrastructure, ses conditions et ses principes que nous détaillons dans cette note afin de convaincre toujours davantage d'organisations de rejoindre notre démarche *aNewGovernance*.

¹³ Entreprises appartenant au secteur du numérique éducatif

¹⁴ Université du Littoral Côte d'Opale

¹⁵ <https://visionspol.eu/>

¹⁶ <https://oascities.org/list-of-cities/>

C. Un enjeu de souveraineté pour l'Europe

Pour les entreprises, le RGPD est avant tout perçu comme un texte juridique contraignant ; l'objectif principal est donc de s'y conformer. Pourtant, si l'individu devient véritablement responsable de la collecte de ses données personnelles grâce aux consentements, les entreprises disposeront de données nouvelles, de qualité et d'une grande variété.

Vouloir concurrencer les *big tech* sur leur terrain en créant des alternatives similaires ne doit pas être un objectif en soi. La mise en réseau de données trans-sectorielles constitue indéniablement un moyen de faire face à la concurrence des grandes plateformes numériques, celles-là mêmes qui disposent d'une immensité de données dans tous les secteurs. Depuis longtemps, elles ont compris l'intérêt de faire circuler les données ; c'est notamment par le biais de leurs APIs¹⁷ qu'elles accèdent à celles d'autres acteurs.

Sans action constructive de la part des européens pour répondre à ces enjeux et produire les l'infrastructure nécessaire pour y parvenir, nous risquons de laisser d'autres puissances définir les règles de cette circulation des données, au risque de voir les organisations réticentes à participer à la stratégie européenne perdre leur indépendance, voire disparaître.

Il est indéniable que les GAFAM et leurs équivalents chinois BATX dominent l'écosystème numérique; les effets de réseau jouent en leur faveur et empêchent d'autres acteurs de développer la masse critique nécessaire pour les concurrencer. Ces industriels du numérique maîtrisent parfaitement les enjeux de la circulation des données personnelles, notamment parce qu'ils conservent la maîtrise unilatérale des règles d'accès de leurs API (Facebook Connect, Google Connect, LinkedIn Connect, etc.). La masse de données accumulées par ces acteurs leur donne un avantage concurrentiel majeur dans les développements à venir de l'IA.

Les *big tech* sont les premières à s'être investies et intéressées au potentiel de la portabilité des données via un vaste réseau d'accès aux données personnelles. En juin 2018, Google, Facebook, Microsoft et Apple ont lancé le *Data Transfer Project* (DTP) afin de définir leur propre norme technologique pour la portabilité des données inter-plateformes¹⁸. Le DTP vise à façonner la manière dont les données personnelles circuleront entre les plateformes et entre tous types de services, *big tech* ou non. En 2019, Apple a rejoint le projet avec un intérêt particulier pour les données de santé.

En se contentant du RGPD, sans ne créer ni les normes ni les standards de son application, nous ne profiterons pas de ce que la portabilité des données peut nous offrir.

Le DTP, norme contrôlée par les *big tech*, ne peut satisfaire les européens qui ont créé le RGPD. Pourtant, il pourrait rapidement devenir la norme *de facto* pour la circulation des données personnelles dans son ensemble s'il s'impose massivement – n'oublions pas que les *big tech* regroupent des milliards d'utilisateurs. En effet, le DTP donne sa propre interprétation du RGPD et sert les intérêts économiques des *big tech* tout autant que la préservation de leurs monopoles. Il n'est pas centré sur l'utilisateur mais sur les plateformes puisqu'elles définissent elles-mêmes les règles de partage. A titre d'exemple, les citoyens/utilisateurs ne disposeront pas d'un tableau de bord indépendant de leurs services en ligne pour gérer leurs consentements ; le contrôle de la circulation des données se fera depuis Google ou Facebook.

¹⁷ Interface de programmation

¹⁸ <https://datatransferproject.dev/>

Ces derniers temps, les voix réclamant un durcissement des politiques de concurrence à l'égard des plateformes se sont faites plus fortes. Le modèle d'aNG propose une approche ascendante pour s'attaquer à des problèmes dont les politiques *antitrust* sont parfois considérées comme les seules solutions. Il ouvre les silos de données et permet aux entreprises innovantes (PME/startups) d'entrer sur des marchés où une stratégie *winner takes all* était auparavant le seul modèle en vigueur. Il permet de mieux déjouer le pouvoir des effets de réseau et fait en sorte que les entreprises se concurrencent sur la base de la qualité des services et des niveaux de confidentialité et de confiance des consommateurs.

En se contentant du RGPD, sans ne créer ni les normes ni les standards de son application, nous ne profiterons pas de ce que la portabilité des données peut nous offrir. Nous devons prendre l'initiative d'unir nos forces économiques, politiques et académiques pour la définition et la construction d'une nouvelle infrastructure libérant les données et centrée sur l'individu. Ce sont nos moyens d'accès et d'utilisation des données qui vont sculpter l'intelligence artificielle, notre réponse à l'enjeu climatique et la modernisation de nos services publics. Nous y parviendrons si, et seulement si, nous participons à la mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure, avec une nouvelle gouvernance.

D. Un modèle centré sur l'humain, plus puissant qu'un modèle centré sur les plateformes

Un modèle centré sur l'humain sera plus puissant qu'un modèle centré sur les plateformes. Face au prosélytisme américain incarné par le modèle DTP qu'Apple, Facebook, Google, Microsoft et Twitter ont créé, nous devons proposer un autre modèle européen pour organiser la libre circulation des données personnelles ; il doit être centré sur l'humain. Si le modèle du DTP est à exclure ou à transformer, les plateformes devront néanmoins participer à un autre modèle. Celui-ci devra permettre, d'une part, à l'ensemble de la communauté de s'accorder sur les règles de partage, et d'autre part, à un panel plus large d'acteurs de participer.

Nous devons proposer un autre modèle européen pour organiser la libre circulation des données personnelles ; il doit être centré sur l'humain.

L'un des projets en cours d'aNG vise à créer une plateforme emploi/éducation pour le littoral de la Côte d'Opale. Elle permettra de connecter les données des acteurs locaux (villes, formations locales, groupement d'entreprises locales, industriels etc.), régionaux (Proch'Emploi), nationaux (Pôle Emploi, universités) et internationaux (LinkedIn, Indeed, LeBonCoin). La problématique de l'emploi est avant tout locale et humaine - et non technologique. L'infrastructure que nous avons mise en place permet de prendre en compte des données du terrain et d'apporter l'information adéquate à l'acteur local concerné. Cela permettra, à titre d'exemple, de suggérer la meilleure formation possible pour une personne en situation de chômage désireuse de retrouver un emploi requérant des compétences qu'il ne possède pas. Actuellement en pleine crise du Covid-19, ce modèle pourrait s'avérer utile s'il était développé au niveau national ; aNG y travaille.

Le modèle actuel des *big tech*, matérialisé par le DTP, ne permet pas d'accéder à des données de précision. L'infrastructure de circulation des données personnelles que nous appelons de nos vœux permettra de mieux répondre aux besoins des individus, car ils seront en capacité de donner accès à leurs données présentes dans différentes organisations pour des utilisations précises.

Gouvernance et données personnelles

Seul l'individu sait où sont toutes ses informations et ce qu'il souhaite en faire. Cela prouve que la nécessité de passer par l'individu n'est pas seulement un impératif éthique mais également une condition technique et économique. Le modèle humaniste est l'évolution logique de nos systèmes d'information, il s'agit pour nous à présent d'en définir les moyens et les règles.

CAS D'USAGES MOBILITÉ S'APPUYANT SUR L'ARCHITECTURE MYDATA

— Paul Theyskens

Responsable du développement des écosystèmes pour le département mobilité
du gouvernement flamand et co-initiateur du hub MyData Bruxelles

Introduction

Dans un monde habité par plus de 7,5 milliards d'individus, les défis concernant la mobilité s'avèrent nombreux. Alors que près de la moitié de la planète vit dans des zones urbaines polluées et surpeuplées, le développement d'une économie verte, inclusive et juste, où les individus peuvent librement circuler, doit s'imposer. Face à la crise du Covid-19 et pour aller vers une société plus résiliente, nous devons plus que jamais réinventer la mobilité. Par essence, la mobilité est un secteur où les données personnelles sont éparpillées chez différents types d'acteurs, qu'ils s'agissent d'acteurs privés ou publics, de grands groupes ou de plus petites entreprises, de Big Tech ou de services locaux. Si l'accès à l'information est un déclencheur important dans la décision des individus de donner accès à leurs données personnelles, leur permettre de contrôler la manière dont celles-ci circulent entre tous les services digitaux, en suivant les principes du modèle MyData, permettra d'apporter des réponses aux nombreux défis évoqués. A cet égard, vous trouverez ci-dessous quelques projets à la pointe et en cours qui cherchent à redonner du pouvoir aux individus s'agissant de leurs données de mobilité.

1. *Mobility central project* : une plateforme MaaS' pour les personnes à mobilité réduite

La région flamande a construit *Mobility Central*, qui est une plateforme MaaS (*Mobility as a Service*). Dans cet écosystème, nous intégrons

des services de partage de données pour les individus à mobilité réduite, les personnes handicapées, aveugles ou encore pour les transports scolaires spéciaux pour les enfants handicapés. Nous avons également développé des standards de mobilité selon le standard OSLO pour tous les acteurs du marché.

Use cases : Il rend la mobilité plus inclusive, en permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de manière plus autonome, d'avoir accès à des aides interactives, de gagner du temps pendant leur trajet et d'automatiser les démarches administratives pour accéder aux avantages et réductions existantes.

2. *Benelux MaaS Living Lab* : une plateforme MaaS pour des transports durables²

Dans l'Euro-région Meuse-Rhin (Aix-La-Chapelle - Maastricht - Hasselt - Liège), nous mettons en place une plateforme MaaS incluant les 6 régions du Benelux, y compris la Rhénanie-du-Nord-Westphalie en Allemagne. Cette plateforme MaaS pilote, à l'initiative des néerlandais, est la première à partager des données provenant d'opérateurs privés, d'autorités publiques et de citoyens. Elle se base sur l'architecture IDSA et est également en lien avec la nouvelle stratégie européenne en matière de données. Par ailleurs, l'utilisation de Gaia-X est à l'étude pour l'architecture partagée de la plateforme.

Use cases : Un individu pourra facilement voyager en Allemagne, aux Pays-Bas, au

¹ Mobility As A Service

² <https://www.interregemr.eu/projecten/emr-connect-econ>

<https://dutchmobilityinnovations.com/spaces/1105/maas-programma/home>

Luxembourg et en Belgique en utilisant une seule application et plusieurs services de transports différents (train, bus, véhicules partagés). Les utilisateurs se verront offrir des avantages s'ils modifient leurs habitudes de transports, à titre d'exemples en cas d'encombrements ou de pollution trop importante. Également, de manière générale, cette plateforme encouragera les individus à réduire leur empreinte carbone et permettra aux familles de mieux gérer leur budget mobilité. De plus, dans un contexte de crise sanitaire, un voyageur sera notifié des mesures de contraignantes mises en place et pourra recalculer son itinéraire en fonction. S'agissant des conducteurs de voitures, ils recevront des notifications de transports alternatifs en temps réel. Enfin, les voyageurs seront invités à contribuer à la plateforme en partageant leurs historiques de mobilité.

3. Mon Compte Mobilité³

Le projet est porté par la Fabrique des Mobilités et soutenu par l'Etat français et un consortium de partenaires. L'idée est de développer des outils permettant aux individus de rassembler et partager leurs données de mobilité afin d'aider les villes françaises à mettre en place, à titre d'exemple, des aides pour favoriser une mobilité verte. *Mon Compte Mobilité* est un projet open source que nous souhaiterions exporter dans d'autres pays européens.

Use cases :

- S'il utilise les services de vélo en libre-service dans la ville, l'utilisateur bénéficiera automatiquement de bonus pour les services de voitures partagées ou d'avantages pour son budget mobilité.
- La circulation des données permet d'améliorer l'opportunité pour les citoyens de bénéficier d'une offre personnalisée de mobilité à moindre coût, incluant les offres de transport en voiture, les transports publics ou encore les véhicules partagés.

4. Open and Agile Smart Cities⁴ - Helsinki

La ville d'Helsinki est notamment la première ville considérée comme un opérateur MyData, et d'autres villes finlandaises commencent à s'intéresser également à une approche de la donnée centrée sur l'humain. La ville développe un « profil Helsinki », qui permet aux citoyens de diffuser et contrôler leurs données personnelles via un réseau de 8000 services digitaux ; cela fait d'Helsinki l'une des villes les plus fonctionnelles au monde, notamment concernant le secteur de la mobilité. Helsinki travaille également sur le sujet des connexions entre villes, qui pose la question centrale des standards communs pour la circulation des données personnelles.

Use cases :

- Un service permettant aux étudiants d'assurer l'itinérance de leurs avantages mobilité lorsqu'ils voyagent entre Helsinki et Bruxelles
- Pour un citoyen voyageant entre Turku et Helsinki, un calcul du temps de trajet domicile/travail et une aide à la réduction de son budget mobilité.

Conclusion

Les projets basés sur les principes MyData dans le secteur de la mobilité commencent à voir le jour de manière concrète ; nous devons nous en servir afin de convaincre tous les acteurs du marché de prendre cette direction. La protection de la vie privée, les questions de concurrence, le manque d'ouverture des acteurs de l'écosystème et la mobilité monomodale en silo constituent des défis à relever pour l'écosystème de la mobilité. Un rapport⁵ anglais de 2017 a néanmoins estimé un marché de l'ordre de 15 milliards de livres par an pour le PIB si le sujet du partage de données aboutissait dans le secteur de la mobilité.

³ <http://lafabriquedesmobilites.fr/en/home/>

⁴ <https://oasc.atlassian.net/wiki/spaces/OASCMIM/pages/30179329/MIM4+Personal+Data+Management>

⁵ <https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/media.ts.catapult/wp-content/uploads/2017/04/12092544/15460-TSC-Q1-Report-Document-Suite-single-pages.pdf>

II

COMMENT CREER LES STANDARDS DE CE NOUVEAU MARCHÉ DE LA DONNÉE

Alors que la société, de manière générale, et l'économie numérique, en particulier, traversent une crise de confiance, l'Europe, au travers de ses institutions, de ses entreprises et de ses citoyens, a une opportunité unique de définir le cadre et la gouvernance de cette nouvelle infrastructure de circulation des données personnelles.

A. Gouvernance des standards et modèle démocratique

Grâce à leur taux de pénétration et le nombre immense d'utilisateurs captés, les leaders mondiaux du numérique ont la dimension pour imposer un standard de fait. Un scénario où ces entreprises se retrouveraient seules aux commandes d'une infrastructure de libre circulation des données personnelles, avec leurs propres standards, conduirait à rendre nos services publics dépendants, mettant à mal notre capacité à servir l'intérêt général. Le projet porté par *Sidewalk Labs*, filiale d'Alphabet (maison mère de Google), auprès de la ville de Toronto illustre ce scénario. Si les innovations proposées par Google pour faire de Quayside une véritable ville intelligente séduisent, la collecte et l'utilisation des données inquiètent ; plus largement, les questions de gouvernance de ces données cristallisent les tensions. En partie pour ces raisons, le projet a été abandonné¹⁹ par Alphabet en 2020.

En réalité, il semble impossible que de telles infrastructures se mettent en place, sans une gouvernance pluripartite, impliquant des acteurs publics, privés, académiques et associatifs. De plus, alors que la confiance constitue un facteur clé de réussite pour tout système numérique, les *big tech* en souffrent largement. A titre d'exemple, le projet LIBRA de cryptomonnaie²⁰, réunissant pourtant les ingrédients d'un système de confiance, avec notamment l'implication d'associations, de grands groupes ou encore d'institutions, est compromis par le simple fait que Facebook en soit à l'origine.

Grâce au RGPD, l'Union européenne jouit d'une influence mondiale concernant l'exercice des droits des citoyens dans l'espace numérique.

Le premier constat, en Europe et dans le monde de manière globale, est le manque d'harmonisation et l'absence de coordination pour arriver à mettre au point des standards communs. Nous n'en manquons pourtant pas ; de multiples initiatives visant à faciliter ces transferts de données sous le seul contrôle de l'individu existent : DSP2, Kantara, MyData, etc... Cependant, ces initiatives manquent de coordination, de gouvernance et de masse critique ; seules, elles n'ont pas la puissance pour s'imposer à tous les secteurs.

Grâce au RGPD, l'Union européenne jouit d'une influence mondiale concernant l'exercice des droits des citoyens dans l'espace numérique. Cette influence, reconnue à l'international, notamment auprès des nord-américains et des asiatiques, doit permettre à l'Europe de prendre l'initiative et imposer une gouvernance humaniste de la libre circulation des données personnelles. Cette gouvernance devra impliquer les institutions européennes et mondiales, les universités, les grands groupes privés et les plus petites entreprises, ainsi que les associations. L'infrastructure qui en découlera devra répondre aux besoins des citoyens et de l'économie sans être accaparée par un petit nombre d'acteurs. Fondamentalement, cette gouvernance et infrastructure devra être centrée sur l'individu et respecter des principes républicains.

¹⁹ <https://www.theguardian.com/technology/2020/may/07/google-sidewalk-labs-toronto-smart-city-abandoned>

²⁰ <https://www.ft.com/content/79376464-72b5-41fa-8f14-9f308a-caf83b>

B. Séparation des pouvoirs : un modèle centré sur l'humain

Jusqu'à présent, nous pourrions assimiler la gouvernance de nos données à une monarchie. Dans celle-ci, le monarque ou le souverain est l'organisation qui décide seule de la façon dont nos données sont collectées, des fins pour lesquelles elles sont traitées et de la manière dont nous pouvons exercer nos droits.

Afin de garantir le caractère humaniste de cette nouvelle infrastructure, nous proposons un principe de gouvernance utilisé depuis plusieurs siècles dans nos institutions occidentales : le principe de séparation des pouvoirs. Chaque individu doit avoir la possibilité de représenter ses volontés et ses intérêts de façon indépendante, s'agissant de l'utilisation de ses données. L'individu ne peut donc pas dépendre d'un service en particulier pour la gestion de ses données ; cela reviendrait à encourager une économie de la donnée centrée sur des plateformes.

L'individu doit pouvoir gérer ses données de manière indépendante des services. Chaque service aura des moyens pour interagir avec l'individu afin de lui demander des données et de lui proposer des utilisations, l'individu pourra précisément définir ce qu'il souhaite ou non et le service respectera cela. Ceci est la condition à respecter par le service pour pouvoir accéder au vaste réseau de données que l'individu peut mettre à disposition.

La plateforme n'impose pas ses Conditions Générales d'Utilisation, c'est l'individu qui stipule ses Conditions Générales de Réutilisation de ses données.

Combiné à l'interopérabilité, le droit à la portabilité permet une inversion fondamentale de la relation entre les grandes plateformes numériques et leurs utilisateurs. La plateforme n'impose pas ses Conditions Générales d'Utilisation, c'est l'individu qui stipule ses Conditions Générales de Réutilisation de ses données.

Cela suppose une séparation claire entre le traitement de la donnée et son contrôle. A terme, cela permettrait de bouleverser des rapports de force aujourd'hui à sens unique. D'une part, l'utilisateur, en récupérant le contrôle sur l'utilisation de ses données, peut décider quelle plateforme peut y accéder, et d'autre part, les entreprises concurrentes des plateformes pourront bénéficier de ces choix individuels et permettre à chaque service, individuellement, d'accéder aux données de tous les autres s'il a l'autorisation de la personne. Sans ce principe et cette vision, le contrôle de nos données et de leur utilisation par les plateformes perdurera. Il nous faut acter et assumer que nous allons donner davantage de pouvoir à chaque personne afin de créer les conditions d'une économie prospère et florissante.

Cette représentation de l'individu doit s'exercer à tous les niveaux, de l'application mobile qui traite les données à la gouvernance générale de l'infrastructure. A chaque niveau se pose la question de la meilleure manière de représenter l'individu ; nous sommes convaincus que l'individu est par défaut le plus habilité à se représenter. Il s'agit de lui en donner les moyens. Des outils voient le jour pour permettre à chacun de maîtriser l'usage de ses données, nous travaillons activement à en démontrer la valeur pour l'économie et à créer une gouvernance équilibrée par la séparation des pouvoirs, entre les services qui traitent la donnée et les individus qui la contrôlent.

C. aNewGovernance : agora de définition des standards

a New Governance (aNG) est une initiative née au sein du mouvement MyData²¹ Global en 2019, une ONG présente dans plus de 40 pays dans le monde avec pour objectif de redonner la maîtrise sur leurs données aux individus. L'objectif principal poursuivi par MyData est de prouver la valeur inhérente à une infrastructure de libre-circulation des données ; leur travail a notamment permis de créer une communauté internationale sur le sujet.

Au travers d'aNG, qui va devenir en 2020 une association indépendante internationale basée à Bruxelles, nous souhaitons harmoniser, soutenir et légitimer la création de standards (juridiques, techniques, économiques, design) pour cette nouvelle infrastructure de libre-circulation de la donnée personnelle centrée sur l'individu. aNG est un organe indispensable dans la création et la gestion de cette infrastructure ; tous les travaux sont fondés sur des cas concrets de circulation des données personnelles qui apportent de la valeur à chaque partie prenante. Notre travail s'inscrit donc dans le prolongement de celui effectué par MyData : sa visée est plus « pratique » en ce qu'elle cherche à convaincre et influencer des industriels et des décideurs politiques de l'utilité d'harmoniser les standards de cette infrastructure.

Au sein d'aNG, où collaborent des institutions, des collectivités, des entreprises de toutes tailles, des chercheurs et laboratoires et des ONG autour de projets sectoriels et trans-sectoriels, nous souhaitons aboutir à des standards de façon ouverte et démocratique. Un groupe spécifique de parties prenantes ne doit pas définir seul des standards pour leur propre usage ; l'objectif principal de l'initiative aNG, est d'offrir une gouvernance ouverte, plurielle et équitable des standards relatifs aux données personnelles. Nous pensons qu'une telle gouvernance ne peut se faire sans une implication directe des institutions publiques ; c'est une démarche hybride, impliquant des décisions techniques et politiques.

Au travers d'aNG, nous souhaitons harmoniser, soutenir et légitimer la création de standards (juridiques, techniques, économiques, design) pour cette nouvelle infrastructure de libre-circulation de la donnée personnelle centrée sur l'individu.

Plusieurs niveaux matérialisent la gouvernance et l'interaction entre les différents acteurs :

1. "Le board", un conseil qui unit les représentants de **chacune des parties prenantes au niveau international** (universités, acteurs publics, acteurs privés, citoyens, ONG, institutions)
2. **Un conseil trans-sectoriel** qui unit les représentants de chaque secteur **au niveau international** (éducation, mobilité, retail, finance, ...)
3. **Des conseils sectoriels** qui unissent les représentants des parties prenantes **au niveau international** (universités, acteurs publics, acteurs privés, citoyens, ONGs, institutions)
4. **Des conseils sectoriels** qui unissent les représentants des parties prenantes **au niveau national** (universités, acteurs publics, acteurs privés, citoyens, ONGs, institutions)
5. **Des projets par secteur et trans-secteurs** qui appliquent et expérimentent les standards et qui font remonter les limites et les opportunités.

aNG suit finalement un principe de *régulation adaptative* : les projets de terrain nourrissent les décisions des plus hauts niveaux de la gouvernance. Ce sont les expérimentations menées dans les

²¹ <https://mydata.org/>

secteurs public et privé qui permettront d'identifier les standards et les normes de circulation les plus adéquats.

Centrée sur l'humain, l'architecture portée par l'initiative *aNewGovernance* s'appuie sur une série de principes fondamentaux :

- **Réglementations sur les données** : par exemple, le RGPD et ses équivalents internationaux
- **Chartes éthiques** : les chartes des droits humains du digital (travaux de *l'Institut des Droits Fondamentaux Numériques*²² en cours)
- **Chartes sectorielles** : par exemple, la charte Eurocities pour les plateformes digitales des villes et autres chartes sectorielles (finance, mobilité, santé, etc.)
- **Les principes d'architecture MyData** : voir ci-dessous

La déclaration MyData²³ décrit six principes pour mettre sur pied une architecture des données personnelles centrée sur l'humain :

1. **Contrôle des données à caractère personnel centré sur l'humain** : Ce principe exige que toute transaction de données à caractère personnel implique toujours la personne concernée. Il exige également que les actions demandées à la personne, comme l'octroi d'une autorisation, soient très faciles à comprendre.
2. **L'individu comme point d'intégration** : L'individu dispose d'outils, les *MyData Operators* – ou opérateurs de données – qui intègrent les différents accès aux données et permissions pour l'individu. L'opérateur représente les intérêts de l'individu.
3. **Responsabilisation des individus** : Aujourd'hui, un individu n'accorde des permissions sur ses données qu'aux services numériques qui lui demandent. A cet égard, les opérateurs de données permettent un glissement structurant : avec eux, le même individu maîtrise et négocie les conditions d'accès à ses données grâce aux consentements.
4. **Portabilité (accès et réutilisation)** : Grâce aux opérateurs de données, les individus peuvent aller au-delà du simple contrôle de leurs données. Ils définissent eux-mêmes leur utilisation, en décidant quels types de services peuvent y accéder.
5. **Transparence et responsabilité** : Les entités numériques qui souhaitent avoir accès à ces données doivent être en mesure d'en expliquer la raison et respecter ses engagements. Les opérateurs de données joueront un rôle crucial de tiers de confiance entre les individus et ces entités ; sans transparence, les pratiques de partage des données à caractère personnel ne peuvent être ni contrôlées ni contestées.
6. **Interopérabilité** : L'interopérabilité exige qu'un individu puisse transférer ses données personnelles d'une organisation à une autre, au sein de l'écosystème des services, sans qu'il soit nécessaire de transformer ou modifier leur format. Les institutions, les opérateurs de données, les entreprises et les associations doivent y travailler ensemble pour y parvenir.
7. **A ces principes, aNG ajoute celui de séparation des pouvoirs** : le rôle des opérateurs de données est d'offrir à un individu les moyens de faire respecter ses permissions et ses consentements. Par conséquent, ils ne doivent pas stocker les données.

Nous proposons la création d'un partenariat public-privé (PPP) pour constituer l'organe de gouvernance de la circulation des données personnelles. Il permettra à tous les acteurs de l'écosystème (grandes entreprises, organisations à but non lucratif, universitaires, PME, start-up, institutions publiques, etc.) de définir ensemble des normes de circulation de données personnelles. aNG applique un processus décisionnel démocratique où chaque partie prenante dispose d'un vote égal, et accepte des participants sur la base de leurs valeurs, et non de leurs moyens financiers.

²² <https://idfrights.org/>

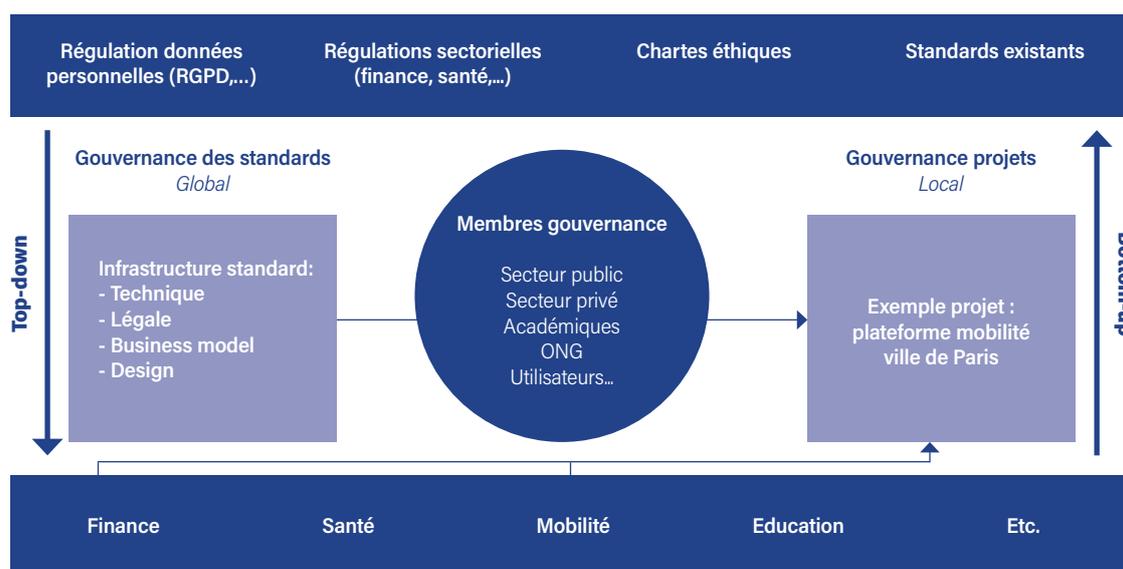
²³ <https://mydata.org/declaration/>

Gouvernance et données personnelles

La gouvernance suivra une approche *top-down*²⁴ et *bottom-up*²⁵ :

- **Top-down** : traduire le RGPD en normes technologiques communes partagées entre les pays et les industries, applicables par les grandes comme les petites organisations.
- **Bottom-up** : dériver des normes à partir de projets d'expérimentation concrets, financer des expérimentations et permettre aux parties prenantes et aux utilisateurs de donner un retour d'information aux régulateurs et aux législateurs (processus de réglementation adaptative).

GOVERNANCE DE PARTAGE DES DONNEES PERSONNELLES



Nous travaillons activement à la structuration de notre communauté et à des projets concrets dans différents domaines.

Organismes intéressés et engagés avec aNewGovernance :

- **Institutions** : Parlement français, CNIL française, Parlement finlandais, gouvernement grec (données ouvertes), Banque mondiale, DG Connect, DG Justice, Ministère français de la justice, OMC, etc.
- **Grandes entreprises et administrations** : Crédit Agricole, BPCE, Société Générale, HSBC, Mastercard, groupe NTT, NEC, Amsterdam, Lyon, Nantes, Anvers, Helsinki, Gand, Calais, Orange, BT, Auchan, Metro, administration française (DINSIC), Pôle emploi, BBC, Cap Gemini, Atos, Mazars, Ctrl-Shift, Sneider, Siemens, etc.
- **Startups** : outils de portabilité, outils de consentement, cloud, moteurs de recherche, mobilité, santé, finance, marché du travail, etc.
- **Universités** : Sorbonne, Polytechnique, Stanford, IMT, Gand, VUB Bruxelles, Université du Luxembourg - SnT Lab, Université de Berlin - Weizenbaum Institute, Université de Louvain
- **ONG** : Data for Good, Me2Be Alliance, FING, Privacy Tech, Stiftung Datenschutz, PersonalData.io, Kantara initiative, etc.

²⁴ Descendante en français

²⁵ Ascendante en français

MYDATA'S PERSPECTIVES ON PERSONAL DATA SHARING AND GOVERNANCE

— Teemu Ropponen
MyData Global General Manager

MyData Global est une association internationale reconnue à but non lucratif, fondée en 2018 en Finlande. Sa mission est de donner du pouvoir d'autodétermination aux individus concernant leurs données personnelles. Dans la stratégie data européenne publiée en février 2020, nous avons été mentionnés comme une des initiatives les plus prometteuses pour apporter des bénéfices à l'individu.

Notre approche est centrée sur l'humain et sur l'éthique de la donnée ; elle vise à créer une société numérique durable et prospère pour tous. Dans cette société, les personnes tireront de la valeur de leurs données et décideront de ce qu'elles en feront. Dans cette société, les organisations n'utiliseront les données personnelles que de manière éthique.

3 grandes actions sont nécessaires pour arriver à mettre en œuvre cette vision. Ils ont été décrits pour la première fois en 2017, quand notre communauté a cocréé la déclaration MyData¹ afin de souligner l'importance d'une approche de l'économie digitale centrée sur l'individu :

- **De droits formels à des droits concrets et utilisables** : quand ils utilisent des services digitaux, les individus doivent pouvoir exercer leurs droits numériques sans problème et instantanément – cela signifie que nos droits formels doivent être accessibles en « un clic ».

- **De la protection des données à la maîtrise de nos données** : les individus doivent être considérés comme des êtres humains autonomes plus que comme des personnes ayant besoin d'être protégés.

- **D'écosystèmes fermés à des écosystèmes ouverts** : il est nécessaire d'uniformiser les règles du jeu pour créer une concurrence loyale entre tous les acteurs, ce qui permettra de créer une alternative aux quasi-monopoles actuels et d'offrir plus de choix de produits et de services pour les individus.

MyData est une initiative globale. Nous regroupons près de 90 organisations et plus de 500 membres individuels, provenant de plus de 50 pays différents et répartis sur six continents. Nous travaillons avec la communauté MyData Global, forte de plus de 2000 personnes, sur les usages éthiques des données personnelles. C'est grâce à 30 groupes thématiques, des *hubs* répartis partout dans le monde, que nous déployons notre vision de la meilleure des manières.

Le chemin de l'interopérabilité débute maintenant. En pratique, l'infrastructure, l'interopérabilité et la gouvernance sont nécessaires à la mise en œuvre de notre vision. Un opérateur MyData est responsable de fournir l'infrastructure et les outils nécessaires au fonctionnement d'un système d'échange de données centré sur l'humain. Ces opérateurs permettent aux individus d'accéder, de gérer et d'utiliser leurs données personnelles et également de contrôler la circulation de celles-ci entre les services sources de données et les services utilisant des données.

Dans le modèle des opérateurs MyData, l'une des idées centrales est qu'un certain nombre d'acteurs fournissent des services de gestion de données personnelles ; ceux-ci doivent être interopérables, substituables

¹ <https://mydata.org/declaration/>

et technologiquement agnostiques. Ces fournisseurs de services concurrents doivent néanmoins travailler en coopération pour créer un réseau global de circulation de données personnelles sous le contrôle de l'individu, comme les banques forment un réseau pour les paiements ou encore comme les opérateurs mobiles pour les appels téléphoniques. Nous sommes conscients que le chemin de l'interopérabilité est encore long, néanmoins, chaque étape est importante pour les individus et les fournisseurs de services. Soutenue par 48 proto-opérateurs répartis dans 15 pays, la publication *Comprendre les opérateurs MyData*² constitue une première étape dans notre chemin et permet de regrouper encore plus d'organisations pour mettre en œuvre notre vision ensemble.

Avec *aNewGovernance*, nous participons à élargir le débat sur la nécessité de constituer une gouvernance réunissant tous les acteurs de l'écosystème. Nous pensons qu'il est primordial de définir de manière collaborative les meilleurs modèles de gouvernance pour encadrer l'économie de données personnelles. Les principes clés de la communauté MyData sont l'inclusion, la transparence et l'ouverture et permettent d'assurer une véritable protection et de conserver précieusement des valeurs centrées sur l'humain.

² <https://mydata.org/wp-content/uploads/sites/5/2020/04/Understanding-Mydata-Operators-pages.pdf>

III
REPENSER L'ARCHITECTURE
D'INTERNET

A. Un modèle d'architecture centré sur l'humain

Depuis sa création il y a plus de 30 ans, le Web est passé d'un système de diffusion de contenus unidirectionnel, contrôlé principalement par des organisations, vers un modèle plus participatif, impliquant directement les individus. Le modèle des médias sociaux, qui sollicite et repose sur les contributions de ses utilisateurs, incarne cette évolution. La collecte massive de données, au cœur de ce modèle contributif, a considérablement participé à l'essor des *big tech*, souvent critiquées pour leur manque de transparence et leurs atteintes à la vie privée.

Depuis de nombreuses années déjà, les *big tech* organisent une circulation des données personnelles à grande échelle. Pourtant, alors que leurs API leur permettent de s'interconnecter avec des dizaines de millions de services tiers, la réciproque n'existe pas. Ces technologies de partage centrées sur les plateformes sont encore peu maîtrisées par la majeure partie des autres acteurs de l'écosystème (entreprises traditionnelles, PME, etc.) et le modèle de quelques acteurs domine largement pour le moment, contraignant des milliards d'utilisateurs à gérer leurs données depuis ces mêmes plateformes.

Alors que les API des big tech leur permettent de s'interconnecter avec des dizaines de millions de services tiers, la réciproque n'existe pas.

Pour inverser ces tendances, les pouvoirs publics et les organisations convergent depuis plusieurs années vers un changement de paradigme où l'individu retrouverait la maîtrise de ses données. Une nouvelle architecture de la circulation des données personnelles centrée sur l'humain, et non plus sur les grandes plateformes, permettrait de corriger certaines dérives actuelles tout en offrant à l'ensemble des acteurs de l'écosystème la possibilité d'exploiter pleinement tout le potentiel des données.

L'infrastructure et la gouvernance que nous proposons viendront compléter celles proposées par GaiaX pour les données industrielles. Quand GaiaX vise à assurer la souveraineté des organisations sur leurs données industrielles, aNG vise à assurer la souveraineté des individus sur leurs données personnelles.

B. Des outils pour l'individu : les opérateurs de données

Les données personnelles sont créées, copiées, déplacées et utilisées dans des écosystèmes de **personnes**, de **services détenteurs de données**, de **services ré-utilisateurs de données** et d'acteurs jouant d'autres rôles. Ces écosystèmes reposent sur des infrastructures qui fonctionnent principalement en silos :

- Les **personnes** gèrent l'utilisation de leurs données personnelles, pour leurs propres besoins et entretiennent des relations avec d'autres personnes, services ou organisations.
- Les **opérateurs** représentent les individus et leur permettent de gérer leurs données à caractère personnel et de contrôler les flux entre les services détenteurs de données (*data source*) et les services ré-utilisateurs de données (*data using service*).
- Les **services détenteurs de données** contrôlent les données à caractère personnel auxquelles des acteurs ayant d'autres rôles peuvent souhaiter accéder et utiliser.

- Les **services ré-utilisateurs de données** accèdent aux données d'une ou plusieurs sources de données pour fournir un service avec la permission des utilisateurs via leur opérateur.

Les opérateurs s'appuient sur la notion de consentement, renforcée par le RGPD : elle implique qu'un transfert de données, pour être considéré valide, doit déterminer un usage précis (finalité), avec un périmètre de données restreint, spécifié et proportionnel (principe de minimisation) et pour une durée fixée. Le consentement doit être révoquant à tout moment par l'utilisateur, sans lui bloquer l'accès à ses services. De manière plus générale, on parle de « permissions » accordées par les personnes à leurs services pour autoriser les flux de données.

Le paysage actuel des opérateurs de données (environ 500 répertoriés dans le monde) est à ce jour encore hétérogène ; la plupart sont en phase pilote ou sur des périmètres restreints. Certaines grandes organisations créent leur propre opérateurs (ex : projet Bali²⁶ de Microsoft, Helsinki profile de la ville d'Helsinki²⁷, Personal Data Bank pour des banques européennes et des opérateurs telco japonais²⁸, Digiposte²⁹, etc.). Les opérateurs répondent à un ou plusieurs des enjeux suivants :

- **La gestion de l'identité et de l'authentification**
- **La gestion des permissions** accordées sur les données
- **Le transfert de données personnelles** entre les services via des interfaces
- **La traçabilité** des permissions et des échanges
- **L'échange de valeurs** et les flux monétaires entre services pour l'accès aux données
- **Les modèles de données** avec la sémantique propre à chaque environnement
- **La gouvernance** des écosystèmes de circulation de données et les aspects légaux
- *Le stockage des données personnelles*
- *Des services additionnels sur les données*

Selon le principe de séparation des pouvoirs propre à l'initiative aNG (voir plus haut), les opérateurs ne doivent pas proposer le stockage des données ni des services additionnels sur celles-ci. Pour aNG, ce principe permet à l'opérateur de mieux assurer sa fonction de représentation des intérêts de l'individu, de limiter les risques pour lui et de rendre l'ensemble de l'architecture vraiment décentralisée.

Selon le principe de séparation des pouvoirs d'aNG, les opérateurs de données ne doivent pas stocker les données.

L'une des idées motrices de MyData est qu'il nous faut parvenir à rendre interopérables l'ensemble des acteurs fournissant un service d'opérateur de données. De nombreux opérateurs, concurrents les uns des autres, travaillent déjà à des standards communs d'interopérabilité – de la même manière, les banques forment un réseau pour les paiements et les opérateurs de téléphonie mobile en forment un pour les appels téléphoniques.

Expérience utilisateur

Il est impératif que la circulation des données ne se fasse pas au détriment de l'expérience utilisateur. Concrètement, un individu souhaitant transférer ses données d'un service A vers un service B devra :

²⁶ <https://www.microsoft.com/en-us/research/project/bali/>

²⁷ <https://oascities.org/smart-city-day-mydata-2018/>

²⁸ <http://asianews.eu/content/japan-eyes-%E2%80%98informatio-n-banks%E2%80%99-securing-personal-data-73366>

²⁹ <https://www.laposte.fr/digiposte/tous-mes-documents-partout-et-tout-le-temps>

Gouvernance et données personnelles

- Être authentifié chez A
- Donner son consentement / sa permission pour le transfert de ses données de A vers B
- Être authentifié chez B

Un scénario d'expérience utilisateur oscillant entre simplicité d'utilisation et contrôle de l'individu sur ses données pourrait être le suivant :

1. L'utilisateur clique sur un bouton de transfert affiché sur un service détenteur de données où il est déjà authentifié.
2. Il donne sa permission / son consentement pour le transfert de données dans une fenêtre contextuelle (*popup*) mise à disposition par un opérateur.
3. Il est redirigé vers le service de réutilisation des données et s'authentifie. Les données peuvent alors être transférées directement entre les services.
4. Il reçoit ensuite un récapitulatif du consentement dans sa boîte mail, dans lequel il peut - s'il le souhaite - ouvrir un compte chez un opérateur, où seront affichées toutes les permissions associées à son adresse mail.
5. Il ouvre un compte chez un opérateur grâce auquel il peut gérer l'ensemble des permissions pour partager ses données personnelles, de manière centralisée et indépendante des *big tech*. L'opérateur n'a accès qu'aux permissions, jamais aux données.

Cette expérience utilisateur centralise le contrôle des données dans les mains de l'individu - il est dès lors inutile de reprendre son historique de navigation pour contrôler ses données - tout en laissant les données elles-mêmes décentralisées. L'interopérabilité entre les opérateurs permet à l'individu, comme aux services interconnectés, de ne pas dépendre d'un opérateur en particulier, d'en changer à tout moment et de faire circuler des données gérées par différents opérateurs.

C. Une infrastructure ouverte et standardisée

Les opérateurs de données sont un moyen d'accéder, pour les individus comme pour les organisations, à un réseau mondial de circulation de données personnelles, aujourd'hui encore peu structuré. Pour pouvoir pleinement jouer leur rôle de représentation des individus, et assurer l'interopérabilité de l'ensemble des acteurs du réseau, les opérateurs doivent pouvoir s'appuyer sur une infrastructure de circulation des données personnelle ouverte et standardisée.

Les standards

Les standards permettront de faciliter l'interopérabilité tout en abaissant les barrières à l'entrée pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Ces standards couvrent des domaines d'expertise très variés et requiert une coordination sans précédent des acteurs de l'écosystème au travers du futur organe de gouvernance. Leur succès dépendra en grande partie de la facilité à les insérer dans l'écosystème en prenant en compte l'historique des systèmes existants. Les besoins de standards déjà identifiés sont les suivants :

- **Modèle et design des permissions** : la manière dont les permissions sont stockées et présentées à l'utilisateur (pistes étudiées : consent receipt Kantara³⁰)
- **Gestion des permissions** : le protocole utilisé pour valider une permission, la vérifier et l'exécuter.
- **La gestion de l'authentification et/ou de l'identité** : la gestion de l'identité ou la fédération des identités de la personne au sein de différents systèmes d'information afin de permettre à un

³⁰ <https://kantarainitiative.org/file-downloads/consent-re>

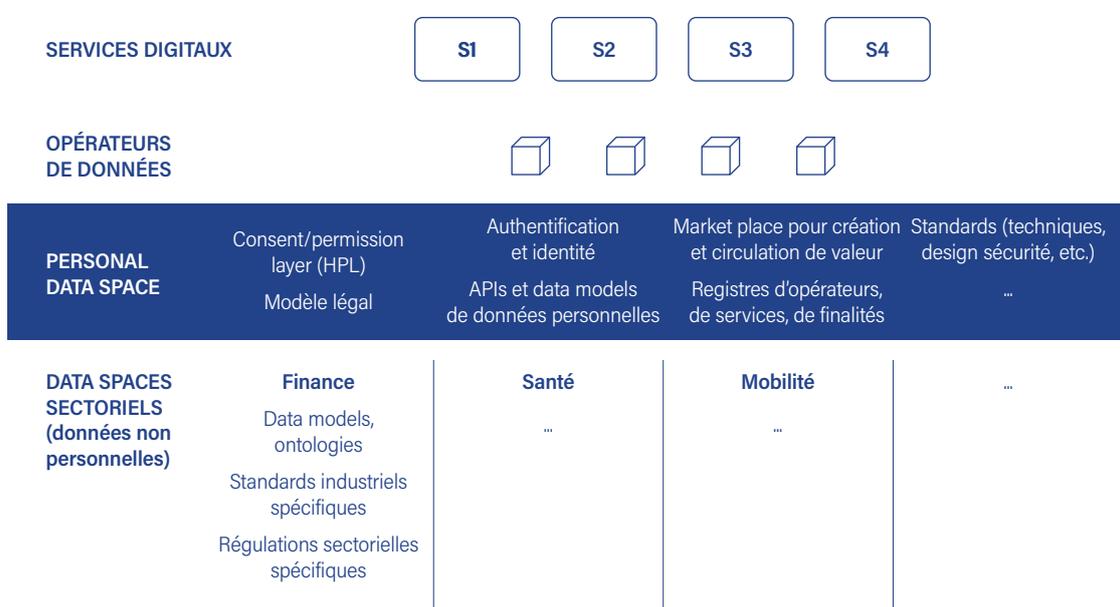
individu de transférer ses données d'un système à un autre (pistes étudiées : OpenID³¹, OAuth³², UMA Kantara³³)

- **APIs et data models** : la façon dont les données circulent d'un système à l'autre ainsi que les modèles sémantiques (pistes étudiées : par secteur, de nombreux standards existent déjà comme par exemple TOMP, un standard néerlandais de données de mobilité)

- **Le modèle de création et circulation de valeur** : le modèle économique de la circulation des données qui permettra aux organisations de mettre en place un business model pérenne.

- **Le modèle légal** : il serait basé sur des contrats protégeant les organisations s'échangeant des données, pour chaque cas d'usage. Ces contrats devraient comporter des closes standards et ouvertes permettant à l'ensemble de l'écosystème de proposer la circulation des données sans frais juridiques majeurs (piste étudiée : CommonAccord.org)

INFRASTRUCTURE DE PARTAGE DE DONNEES PERSONNELLES



L'ensemble des composants de l'infrastructure constitue ce que nous appelons la *Personal Data Layer*. La *Data Strategy* de l'Europe propose la création de Data Spaces sectoriels, ou écosystèmes de partage de données (finance, mobilité, santé, etc.). Un *Personal Data Space* permettrait de répondre aux problématiques spécifiques des données personnelles tout en facilitant la coordination trans-sectorielle entre les *Data Spaces*, avec l'individu comme point d'intégration conformément aux principes MyData.

La 'Human Permission Layer' (HPL)

La mise en œuvre effective de ces standards par les opérateurs, en respect du principe de séparation des pouvoirs, permet de créer une nouvelle couche d'internet : la 'Human Permission Layer' ou HPL. La couche HPL est indépendante des services qui s'appuient sur elle pour l'accès aux données ; elle permet la gestion des permissions des individus sur leurs données.

³¹ <https://openid.net/>

³² <https://oauth.net/2/>

³³ <https://kantarainitiative.org/confluence/display/uma/Home>

Gouvernance et données personnelles

Elle constitue un registre distribué des permissions des personnes sur leurs données permettant :

- À chaque individu de visualiser et contrôler les permissions qu'il a accordées
- À chaque service de visualiser et utiliser les permissions qui lui ont été accordées

La HPL contiendra les permissions certifiées et authentifiées des individus. Chaque plateforme de services aura la responsabilité de respecter ces permissions aussi bien dans l'accès aux données que dans leur utilisation et leur mise à disposition. Les opérateurs de données s'assureront du respect des protocoles et des standards et aideront à l'audit des services interagissant avec la HPL.

Le travail de construction de la HPL a déjà commencé :

- aNG fédère actuellement des villes et des organisations qui définissent leurs standards de circulation des données personnelles dans les domaines de l'éducation et de la mobilité afin qu'elles co-construisent la HPL.
- aNG travaille avec le groupe des MyData Operators qui co-construisent les standards de la HPL.

Les communs de l'infrastructure

Au-delà des standards, l'infrastructure de circulation des données personnelles devra s'appuyer sur un ensemble de communs pour exprimer tout son potentiel :

- La création **d'un registre de permissions distribué** facilitera l'interopérabilité et la traçabilité des échanges (piste étudiée : les technologies blockchain).
- **Un modèle légal ouvert et coopératif** permettra la mise en commun des connaissances (piste étudiée : *commonaccord.org* comme un système de contrôle de version pour les contrats associés aux permissions).
- **Des composants de transfert ouverts et mutualisés** permettront de réduire les coûts pour tous les acteurs et de sécuriser les échanges (piste étudiée : FIWARE framework³⁴). Des modèles sémantiques de données et ontologies (*data models*) existent déjà dans de nombreux domaines, les acteurs devront se coordonner pour établir les *data models* pivots dans chaque secteur en adoptant un point de vue centré humain afin de garantir une meilleure cohérence entre les différents *data models* d'un même secteur ou de secteurs divers (pistes étudiées : TOMP modèle néerlandais pour la mobilité³⁵, etc.)
- **Une place de marché pour faciliter les échanges** : la circulation de données personnelles peut créer et structurer un nouveau marché pour la circulation des données, apportant éthique et transparence à une économie jusqu'à présent opaque. Comme les détenteurs de données ont investi dans la collecte de données, il est nécessaire d'obtenir un retour sur investissement. Nous proposons un modèle dans lequel les organisations peuvent se facturer mutuellement l'accès direct aux données ou décider d'échanges de valeur non monétaires, comme c'est déjà le cas avec les API existantes et par exemple celle de Pôle Emploi. Une place de marché ouverte permettra de faciliter les flux financiers et la communication entre les acteurs ainsi que la transparence du marché. Chaque acteur choisit le modèle économique qu'il souhaite appliquer à l'accès à ses données. Cette place de marché sera régulée par la gouvernance sur le modèle des places financières (piste étudiée : DAWEX).
- **Registres des opérateurs, des services et des finalités** : des registres permettront d'identifier l'ensemble des acteurs et des finalités pour une meilleure transparence et une meilleure auditabilité de l'écosystème.

³⁴ <https://www.fiware.org/>

³⁵ <https://dutchmobilityinnovations.com/spaces/1105/maas-pro->

[gramma/articles/techniek/29506/maas-api-update-of-transport-operator-to-mobility-provider-api-v-1-1-released](https://www.gramma.com/articles/techniek/29506/maas-api-update-of-transport-operator-to-mobility-provider-api-v-1-1-released)

UNE INFRASTRUCTURE TECHNIQUE POUR UN MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS EFFICACE

— Mats Aström

Directeur technique au sein de la direction innovation de Jobtech, le pôle emploi suédois

Introduction

Au sein du Pôle Emploi suédois, le département *Jobtech Development* cherche à créer une infrastructure numérique pour le marché du travail. Grâce à des API ouvertes, des jeux de données et des outils technologiques *opensource*, nous créons, avec ceux qui le souhaitent, les conditions d'un meilleur fonctionnement du marché du travail. Pour l'instant, nos projets sont faits sur mesure et ne servent qu'un objectif pour un utilisateur. Pour être utile au marché du travail suédois, nous devons passer l'échelle en créant des standards. Plusieurs usagers, une solution générale, sont les clés pour mettre sur pied une infrastructure utile.

L'état actuel du marché du travail suédois aujourd'hui

Individu :

Pour postuler à des offres de travail, l'individu en recherche d'emploi doit remplir des formulaires de candidature, renseigner des informations personnelles et envoyer de nombreux CV. Ses candidatures et ses informations personnelles circulent donc sans qu'il n'ait aucun contrôle. Par ailleurs, cela prend beaucoup de temps d'ajouter à son CV de nouvelles informations ou compétences. Ainsi, les CV ont tendance à ne pas être régulièrement actualisés.

Tierce personne :

Les tierces personnes, à titre d'exemple les plateformes d'emploi, observent une baisse du nombre d'utilisateurs sur leurs sites internet car les personnes en recherche d'emploi doivent remplir les mêmes informations plusieurs fois, candidature après candidature. Ainsi, certains individus en recherche d'emplois, découragés,

ne font que naviguer sur ces plateformes, sans commencer aucun processus de candidature.

Le pôle emploi suédois :

Pour être efficace, l'agence suédoise pour l'emploi a besoin que les personnes en recherche d'emploi utilisent le service qu'elle met à disposition. Pour être bien perçue professionnellement, les données CV provenant de l'agence pour l'emploi doivent être précises et surtout actualisées. L'agence pour l'emploi a également besoin d'aider le chercheur d'emploi à avoir plus de contrôle sur ses données et ses informations personnelles afin d'augmenter l'efficacité du marché du travail par l'accès à des données plus précises. La personne en recherche d'emploi doit finalement pouvoir disposer des moyens nécessaires pour aisément candidater, actualiser un seul CV, le diffuser et maîtriser sereinement ses données CV.

Problématique et piste de solution

Aujourd'hui, en tant que chercheur d'emploi, je perds du temps – et sûrement des opportunités – à rentrer les mêmes informations afin de pouvoir candidater à différentes offres. En tant qu'individu, je veux être capable de pouvoir faire circuler mes données personnelles d'un service numérique à un autre, en gardant le contrôle, afin de pouvoir disposer de meilleures offres grâce à un CV actualisé rapidement. Pour résoudre ce problème, nous pourrions construire un service basé sur une infrastructure, disponible – et connectée – à tous les services de recherche d'emploi afin de donner à l'individu les moyens de comprendre et contrôler l'usage de ses données pour résoudre son problème d'employabilité. Pour le secteur de l'emploi, ce service et cette

infrastructure permettraient d'interconnecter les données issues de mon université, de mon institut de formation ou encore de mes employeurs précédents avec celle de la plateforme d'emploi et du pôle emploi ; cela garantira que les utilisateurs disposent en permanence d'un CV à jour et précis afin d'être crédible devant de potentiels employeurs.

Ce que nous avons entrepris pour l'instant

Des outils *opensource* pour :

- Permettre à la personne en recherche d'emploi de partager et de réutiliser son CV, stocké au sein de l'agence pour l'emploi.
- Permettre à la personne de partager ses données de chômage avec des compagnies d'assurance (et d'autres)
- Permettre aux personnes en recherche d'emploi d'utiliser leur CV dynamique partout en Europe via la plateforme EURES (European Job Portal)
- Permettre aux travailleurs intérimaires de consolider leur profil présent sur différentes plateformes
- Permettre un stockage distribué et décentralisé des données de CV.

Conclusion

Alors que l'automatisation des tâches progresse, que les industries évoluent rapidement et que la crise économique nous guette, les individus doivent être capables de changer de travail et de compétences. Un accès rapide et précis aux données de compétences permettra aux candidats de mieux se former aux différents postes auxquels ils postuleront et à mieux allouer les financements publics de formation en fonction de la demande économique. Cet accès aux données personnelles doit se faire dans l'intérêt des individus pour garantir le respect des libertés individuelles de chacun. Les projets que nous avons menés nous ont prouvé qu'un projet porté par un seul acteur ne peut passer à l'échelle. Pour créer une infrastructure de standards qui permettra le passage à l'échelle de ces solutions, il faut créer une initiative large ; c'est pourquoi nous soutenons Matthias et Olivier, leur initiative *aNewGovernance* et la Skills Alliance en son sein, dans leur démarche de réunir des organisations à l'international pour travailler sur cette nouvelle infrastructure de circulation de données personnelles centrée sur l'humain en créant des standards et une gouvernance.

CONCLUSION

L'Europe dispose d'une opportunité historique de jouer un rôle central dans les développements technologiques majeurs du XXIème siècle. La mise en place du RGPD en 2018 et la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de donnée – elle a été présentée en février 2020 et place en son cœur la création d'une infrastructure de libre-circulation des données personnelles – peuvent concourir à faire de l'Europe un continent technologique de premier plan.

L'organe de gouvernance et l'infrastructure technique que nous proposons de mettre en place, en respectant une démarche collaborative, permettent de mettre en œuvre cette vision. Sans coordination et mutualisation des efforts, cette nouvelle économie ne profitera pas à tous les acteurs de l'écosystème. Sans une architecture centrée sur la personne et sur ses droits, nous resterons captifs d'un modèle de circulation des données personnelles centré sur les plateformes des big tech. Tout en érigeant le respect des droits et notamment celui à la vie privée comme une condition *sine qua non*, le potentiel de créer un nouveau type de services, au plus proche de l'individu, de ses objectifs et de ses besoins, n'a jamais été aussi palpable.

Il nous faut désormais trouver le courage et l'esprit d'initiative nécessaires pour sortir des sentiers battus et construire ensemble cette nouvelle infrastructure qui bénéficiera à chacun. La puissance des big tech, qui dominent l'espace numérique, ne pourra être contrebalancée que par une implication massive et coordonnée de tous les acteurs de l'économie. Sans cette union des différents secteurs et types d'acteurs, nous n'atteindrons ni la masse critique ni la valeur nécessaire à un changement de pratiques. Le plus grand risque que nous courrons est de voir passer cette opportunité par manque de vision, d'investissements et d'audace.

Une initiative mêlant des acteurs de toutes tailles et de tous secteurs, public comme privé, permettra la création de ce nouveau système d'information global centré sur l'humain. Les premiers contributeurs de ce grand projet bénéficieront d'un avantage certain sur ceux qui n'auront pas su prendre ce tournant. La libre circulation des données personnelles, sous le contrôle strict des individus, favorisera également le développement d'une intelligence artificielle plus éthique, en plaçant l'individu au cœur du processus de collecte de l'information. Enfin, cette nouvelle couche d'internet apportera plus de connaissances à la société dans son ensemble et accélèrera la transformation digitale des entreprises, tout en redonnant du pouvoir aux individus.

DIGITAL NEW DEAL

LE THINK – TANK DE LA NOUVELLE DONNE

Le think tank Digital New Deal a pour vocation d'éclairer de la manière la plus complète possible les évolutions à l'œuvre au sein du phénomène de «digitalisation», dans l'acception la plus large du mot, et d'élaborer des pistes d'actions concrètes à destination des entreprises et des décideurs publics français et européens. Portés par l'expertise de leurs rédacteurs et leur insertion dans le débat public, les travaux du think tank pourront participer à l'élaboration d'une pensée française et européenne de la régulation digitale au service de la mise en place d'un cadre équilibré et durable.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de Digital New Deal sont tous membres fondateurs. Ils sont issus d'horizons divers tout en étant en prise directe avec la transformation digitale des entreprises et des organisations. Forts de leur intérêt commun pour les questions numériques, ils ont décidé d'approfondir leurs débats en formalisant un cadre de production et de publication au sein duquel la complémentarité de leurs expériences pourra être mise au service du débat public et politique. Ils s'impliquent personnellement dans la vie de Digital New Deal.

Un délégué général (Arno Pons) pilote avec le président fondateur (Olivier Sichel) les orientations stratégiques de la fondation, et supervise un chargé de mission (Louis Magnes), qui assure la coordination, au quotidien, de l'ensemble des activités du think tank.

CONTACT: contact@thedigitalnewdeal.org | **WEBSITE:** www.thedigitalnewdeal.org

Olivier Sichel

President Digital New Deal
DGA Caisse des Dépôts



Judith Rochfeld

Professeure agrégée de Droit,
Panthéon Sorbonne



Sébastien Bazin

PDG AccorHotels



Denis Olivennes

DG Libération



Robert Zarader

PDG Equancy



Alain Minc

Président AM Conseil



Yves Poilane

DG Ionis Education Group



Nicolas Dufourcq

DG de Bpifrance



NOS PUBLICATIONS

Paiement mobile sans contact - libérer les smartphones et leurs utilisateurs
Contactless mobile payment : liberating smartphones and their users

Various - juin 2020

Réflexions dans la perspective du Digital Services Act européen
Reflections in the perspective of the European Digital Services Act

Liza Bellulo - mars 2020

Préserver notre souveraineté éducative : soutenir l'EdTech française

Marie-Christine Levet - novembre 2019

Briser le monopole des Big Tech : réguler pour libérer la multitude
Big Tech Regulation: Empowering the Many by Regulating A Few

Sébastien Soriano - septembre 2019

Sortir du syndrome de Stockholm numérique

Jean-Romain Lhomme - octobre 2018

Le Service Public Citoyen

Paul Duan - juin 2018

L'âge du web décentralisé

Clément Jeanneau - avril 2018

Et si le CAC 40 ubérisait...sa R&D

Paul-François Fournier - novembre 2017

Fiscalité réelle pour un monde virtuel

Vincent Renoux - septembre 2017

Réguler le « numérique »

Joëlle Toledano - mai 2017

Appel aux candidats à l'élection présidentielle pour un #PacteNumérique

janvier 2017

La santé face au tsunami des NBIC et aux plateformes

Laurent Alexandre - juin 2016

Quelle politique en matière de données personnelles ?

Judith Rochfeld - septembre 2015

Etat des lieux du numérique en Europe

Olivier Sichel - juillet 2015

